

Georges cingal

18/10/24 10:46

Demande SEPANSO : inondations

à : Françoise Tahéri, DDTM Nadine Chevassus
cc : Monteuil Stéphanie PREF40, OFB-NA, SEPANSO Bureau 40

Madame la Préfète,
Madame la Directrice

Je reviens vers vous pour savoir finalement ce que l'on doit penser du comblement une mare fréquentée par plusieurs espèces protégées (martin-pêcheurs...) à Clermont
A toute fins utiles, ci-joints les fichiers avec notre courrier du 09/11/2023 et la réponse de l'administration du 07/02/2024.

Votre réponse est d'autant plus importante que depuis des dizaines d'années la SEPANSO déplore qu'il y ait beaucoup plus de travaux réalisés pour évacuer les eaux (fossés, drainage...) que de travaux réalisés pour ralentir les écoulements (zones d'expansion de crue, désimperméabilisation, amélioration de la rétention des terres...). On voit qu'au niveau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne il y a une volonté affichée de ralentir les écoulements en favorisant les infiltrations, la capacité de rétention des terres, les zones de débordements... C'est le résultat des efforts des représentants associatifs (FNE-OP et SEPANSO). On voit cela au niveau des SAGE : stratégies.

Mais on voit avec les événements récents (zones inondées comme jamais) que nous sommes en retard. Certes la situation vécue est exceptionnelle : mercredi 33 mm, jeudi 18 mm et ce matin 17 mm (ceci après une semaine passée très pluvieuse). Mais nous savons que cette situation sera récurrente. **C'est pourquoi je profite de ce message pour vous demander ce que l'administration imagine pour limiter les débordements nombreux dans notre département ! Ne faut-il pas modifier au niveau national l'article R 214-1 du C.E. cité par la DDTM ?**

Respectueusement

Georges Cingal

Pièces jointes (2)

- Clermont-destructionZoneHumide-091123.pdf (2 MB)
- Clermont_RéponseDDTM-070224.pdf (371 KB)



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 09 novembre 2023

Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : destruction d'une zone humide à Clermont

Madame la Préfète,

Notre attention avait été attirée sur la destruction d'une zone humide située sur la parcelle F53 à Clermont. Sauf erreur de notre part le propriétaire est M.Lafargue de Mimbaste qui gère une grosse exploitation agricole.

La zone a été remboyée avec les terres extraites pour réaliser un gros fossé. AZ toutes fins utiles je vous communique des photos du chantier :





Une telle destruction d'une zone humide, habitée par diverses espèces protégées (amphibien ou encore des oiseaux comme le traquet posé sur un roseau sur la 4^{ème} photo) va à l'encontre des attentes de la Politique Agricole Commune et de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, promulguée le 9 août 2016. « Cette loi inscrit dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité et a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel, pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et des croissances verte et bleue. »

Nous espérons qu'une action pourra être diligentée, veuillez agréer, Madame la Préfete, l'expression de notre considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Copie à :

O.F.B.

DDTM